

Le vendredi 08 décembre 2023 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Guy CAMUS, Maire.

Membres présents : Mesdames BERNARD Marie-Claude, BENOIT Francine et MUTEREL Nadine, Messieurs LANEAU Philippe, MATHIEU Laurent, SAMYN Philippe, PAIN Anthony et JADART Michel et DEVIE Jean.

Secrétaire de séance : Madame MUTEREL Nadine

Ordre du jour

- Acceptation et reversement à un agent communal de la prise en charge par le FIPHP pour prothèses auditives
 - Tarifs électricité pour location salle des fêtes
 - Vente bois Saint-Berthauld
 - Demande de M. REMY Philippe, gérant la table de Saint-Berthauld
 - Aire de jeux
 - Travaux voiries
 - Délibération des zones d'accélération des énergies renouvelables
-

- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame MUTEREL Nadine a été désigné secrétaire de séance

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 14 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- ACCEPTATION ET REVERSEMENT A UN AGENT COMMUNAL DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique) pour prothèses auditives.

Considérant que M. DECQ Freddy, agent communal, reconnu par la MDPH, a besoin de renouveler son appareillage auditif pour chaque oreille,

Considérant sa demande d'accord pour la mise en place d'un dossier FIPHP,

Considérant le dépôt du dossier auprès du FIPHP,

Considérant que le FIPHP a décidé d'accorder un financement d'un montant de 1 331.60 € à la commune, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'accepter le financement et l'encaissement de l'aide du FIPHP pour un montant de 1 331.60 €

- Accepte de reverser cette aide à Monsieur DECQ Freddy pour le financement des appareils auditifs

- TARIFS CONSOMMATION ELECTRICITE POUR LOCATION SALLE DES FÊTES

Suite à la mise à jour des conditions de location de la salle polyvalente, du règlement d'occupation, ainsi que les tarifs, en date du 8 mars 2023

Considérant que les tarifs de facturation de la consommation électricité n'apparaissent pas dans le nouveau règlement et qu'il était facturé jusqu'à présent un tarif de 0.15 € par kilowattheure (kWh),

Afin de régulariser, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents, les tarifs suivants :

- prix du kWh à 0.15 € jusqu'au 7 décembre 2023

- prix du kWh à 0.22 € à compter du 8 décembre 2023.

- VENTE BOIS COUPE SITE DE SAINT-BERTHAULD

Suite à l'abattage des grumes sur le site de Saint-Berthauld,

Considérant que les bois coupés restant sur site ne seront pas enlevés par le prestataire et que la commune peut désormais en disposer,

Considérant que l'accès est difficile,
Les membres du Conseil Municipal,
Décident à l'unanimité des membres présents, de vendre les bois coupés à 10.00 € le mètre.
Appel à candidature sur décembre 2023 et tirage aux sorts si nombreux candidats.

- VENTE D'HERBE

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
Décident de vendre 4 hectares d'herbe au prix de 450.00 euros.
Les personnes intéressées se feront connaître en mairie de Chaumont-Porcien avant le 7 février 2024.
La vente sera attribuée par tirage au sort.

- REMBOURSEMENT DE DEUX LOYERS AU GERANT DE LA TABLE DE SAINT-BERTHAULD

Suite à la réclamation de monsieur REMY Philippe, gérant de la table de Saint-Berthauld,
Considérant que deux loyers ont été demandés à tort sur une période COVID, durant laquelle les restaurateurs étaient dans l'obligation de fermer les établissements,
Les membres du Conseil Municipal,
Décident à l'unanimité des membres présents,
Le remboursement de deux loyers (avril et mai 2021) au gérant de la table de Saint-Berthauld.

- AIRE DE JEUX

Monsieur LANEAU Philippe rappelle la signature de la convention cadre petites villes de demain valant opération de revitalisation de territoire (ORT).

Le jeudi 23 novembre à 14h, un paysagiste conseil de la DDT08 accompagné de Madame WEBER Frédérique, chef de projet à la Communauté de Communes des Crêtes préardennaises, ont rencontré Monsieur LANEAU Philippe, afin d'étudier le projet de la création d'une aire de jeux et de la réhabilitation des sentiers à l'intérieur du village.

Pour la situation de l'aire de jeux :

3 possibilités

- rue des tonneliers
- derrière l'église (400 m² de terrain)
- pôle scolaire

Le pôle scolaire est jugé trop éloigné du centre et la rue des tonneliers trop proche des habitations.

La situation derrière l'église est préconisée et une allée piétonne PMR pourrait être réalisée, ce qui permettrait un passage facilité le long de l'église lors des offices religieux.

Une consultation à la population doit être faite avant d'entériner ce choix.

- TRAVAUX VOIRIES

Monsieur DEVIE Jean, Président de la commission voirie, explique que les travaux prévus en 2023 ne sont pas achevés. Reste la route de pagan à faire en 2024.

Suite à la prévision des travaux de voiries à réaliser en 2024. Une subvention pourrait être obtenue auprès de l'Etat pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des travaux de voiries communales.

Le coût des travaux s'élève à la somme de 33 410. 73 € H.T

Premier dossier : réfection de plusieurs rues sur la commune de Chaumont-Porcien : PAGAN, route de Mauroy et création regard à Logny-Les-Chaumont-.

Montant de l'opération : 10 594.23 € H.T

Pour le deuxième dossier : réfection route du lotissement le Coulmier et création de trottoir ;

Montant de l'opération : 10 594.23 € H.T

Monsieur DEVIE Jean Informe les membres du Conseil Municipal d'une note d'information avant travaux. Travaux de carottage, dans la petite rue à compter du 7 janvier 2024, au sujet de l'amiante.

Monsieur DEVIE Jean informe les membres du Conseil Municipal, que suite à la candidature de la commune au Programme National Ponts, accessible aux communes de moins de 10 000 habitants, notre candidature a été retenue.

3 ponts ont été recensés et visités :

- Pont de la rosière (la rosière). C'est juste un busage
- Pont du Rhône (ruisseau de la planchette). Mauvais état, poutrelles rouillée, piliers en briques
- Pont grande rue à Adon (ruisseau des Pâquis). En bon état

Les ouvrages recensés devant impérativement tenir compte des critères imposés par le CERAMA : 2m d'ouverture minimum pour un pont, et 2 m de hauteur minimum pour un mur de soutènement et soutenir de la voirie communale (pas de ED ni de Chemin rural). Les trois ponts cités ci-dessus ne rentrent pas dans le programme national ponts.

Monsieur DEVIE Jean informe de l'effondrement d'une meule de paille sur le chemin d'exploitation N° 22 du Mont Chatré, celui-ci est momentanément interdit à la circulation en attendant l'évacuation de la paille par son propriétaire.

- COLIS DE NOEL

La distribution sera effectuée le vendredi 22 décembre 2023.

- FIN DE CONTRAT CAE

Le dernier contrat prendra fin au 31 décembre 2023. A ce jour, aucune information de pôle emploi sur la possibilité de renouveler le contrat ou de contractualiser de nouveau. Actuellement un poste et demi seulement pour la commune. Il faut repenser au problème de personnel, car beaucoup de travaux en retard cette année. A étudier, le coût d'un agent à temps complet.

- ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Madame Francine BENOIT, M. Philippe SAMYN et M. Jean DEVIE, personnes intéressées ont quittées la salle

Ce qu'il faut retenir de cette loi :

- L'Etat porte un projet d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire français. L'article 15 de la loi publiée en mars 2023 à ce sujet invite les conseils municipaux à définir, après concertation du public, par délibération d'ici décembre 2023, des zones d'accélération. Les projets d'énergies renouvelables y seront facilités et accélérés.
- Un projet ne doit pas nécessairement être en ZA pour être autorisé mais il sera vraisemblablement mieux accueilli par les services de l'Etat.
- La définition de ZA et la concertation liée doivent être portées par la commune.

Les étapes :

Concertation du public effectuée du 23/11/2023 au 07/12/2023 sur la délimitation de la zone d'accélération choisie par le biais de l'affichage et de l'application de messagerie CIVOX.

Un courrier d'un habitant de Wadimont a été réceptionné en mairie.

Une première carte comportant 4 projets a été établie. Monsieur LANEAU Philippe remercie Madame Léa LEMERCIER, chef de projet chez VALECO ainsi que M. DEVIE Jean pour leur aide.

Une seconde carte a été établie avec le projet des crêtes du Porcien, projet datant de 2016.

Considérant que ces projets sont en discussions depuis 2016 et ont fait l'objet de délibérations favorables.

- **LA FONTAINE OISEAU (Chaumont-Porcien)**
Délibération favorable du 16/03/2022 pour la prise de parts à l'actionnariat.
- **HSR (Chaumont-Porcien et Logny-Les-Chaumont)**
Délibération favorable du 09/11/2015
- **QUATRE PEUPLIERS (Wadimont)**
Délibération favorable du 21/02/2018
- **Energie solaire (Wadimont)**
Délibération favorable du 14/11/2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé Monsieur LANEAU Philippe, 1er adjoint, et pris connaissance du dossier, les membres du Conseil Municipal décident de voter uniquement sur la 1ère carte présentée.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

Par 4 voix Pour, (Pain, Laneau, Muterel et Camus)

Par 3 voix Contre (Bernard, Jadart, Mathieu)

Décide :

D'établir des zones d'accélération pour l'énergie éolienne sur la Commune de Chaumont-Porcien, Département des Ardennes (08), conformément au plan annexé :

- LA FONTAINE OISEAU

Sur les parcelles des sections ZX, ZY et ZZ situées aux lieux-dits La Côte des Evis, La Grosse Terre, la Fontaine aux Souris, La Mouilly, les Monts de Givron, la Neuve Fontaine et la Planchette.

- CHAPPES-REMAUCOURT EXT et HSR

Sur les parcelles des sections F, YV et YD situées aux lieux-dits Neuville, La Grande-Foret, Sainte-Olive, La Croix Minette, Derrière le Bois des Indiens et le Fond du Bois.

- HSR (Logny-lès-Chaumont)

Sur les parcelles de section YK, situées aux lieux-dits La Côte Marquet, l'Homme Mort, l'Etape et La Poule d'Inde.

- QUATRE PEUPLIERS (Wadimont)

Sur les parcelles des sections A, B, ZC, ZE et ZH, situées aux lieux-dits L'Affetière, La Motte, La Grande Vallée, La Basse Vaugérard, La Haute Vaugérard, La Vaugerard, Le Grand Buisson, Rogery, La Houlette, Briquet, La Garenne, Le Marneux, Le Caillou, La Terre aux Chiens et La Fosse Roveaux.

D'établir des zones d'accélération pour l'énergie solaire sur la Commune de Chaumont-Porcien (Wadimont), Département des Ardennes (08), conformément au plan annexé :

- Sur les parcelles de section ZH situées aux lieux-dits Rogery, La Houlette et Briquet.

- Sur les parcelles de section ZA situées aux lieux-dits Rambert et le Chaufour.

- De transmettre la présente délibération au référent préfectoral et à l'EPCI dénommé *Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises* dont est membre la commune ;

Madame BENOIT Francine, Monsieur SAMYN Philippe et Monsieur Jean DEVIE ayant des intérêts personnels sur la zone concernée, n'ont pas donné leur avis ni pris part au débat à la présente délibération.

- DIVERS

Monsieur JADART Michel fait part aux membres du Conseil Municipal, que monsieur NOËL Pascal, menuisier à Sévigny-Waleppe reproche à la commune de ne jamais le consulter pour travaux éventuels.

Le secrétaire de séance
MUTEREL Nadine

Le Maire
CAMUS Guy